

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

NUMÉRO DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 2, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## JÉSUS OU BARRABAS

Nous sommes à la veille de deux grandes consultations du suffrage universel : élections au Conseil général, élections législatives et il convient de se demander sur quel terrain doivent se faire ces élections. Il n'est pas douteux que ce n'est ni sur le terrain économique, ni sur le terrain des questions sociales, mais exclusivement sur le terrain politique ; car c'est un fait et un fait incontestable, si la forme républicaine est admise et acceptée par la majorité des Français, il faut que cette majorité ne s'endorme pas dans une apparente sécurité, sous peine de périr, car l'expérience de chaque jour nous apprend que les partis de réaction, les partis où on prétend gouverner le peuple sans que lui-même participe au gouvernement, n'ont pas désarmé et que s'ils ont renoncé à la personne de leurs prétendants, ils voudraient, en adaptant la forme républicaine à leurs vues gouvernementales, organiser une République sans républicains où les réformes destinées à améliorer le sort du plus grand nombre, le sort des déshérités, seraient enterrées à jamais.

L'âme de cette opposition qui ne désarme pas, c'est l'Eglise et voilà pourquoi nous envisageons les luttes prochaines sous le même angle que le père Coubé dans son discours de Lourdes. La lutte, a-t-il dit, va être circonscrite entre Jésus et Barrabas. C'est vrai.

Mais voici ce que nous entendons, nous, par cette phrase. La lutte sera circonscrite entre ceux qui veulent la liberté pour eux et aussi pour les autres et ceux qui ne la voudraient que pour l'enlever aux autres. La lutte va être circonscrite entre ceux qui veulent énergiquement la prédominance du pouvoir civil c'est-à-dire, du pouvoir de la Nation tout entière, sur une fraction, que cette fraction soit l'Eglise ou l'Armée, ou encore les deux réunies ;

Entre ceux qui, respectant les croyances de tous, ne veulent pas que l'Eglise devienne un instrument de gouvernement ou de dictature et ceux qui nous ramèneraient volontiers à la période des billets de confession, de la messe et de la communion forcées ;

Entre ceux qui admettent la liberté pour le père de famille d'inculquer à ses enfants telles ou telles croyances, mais qui ne veulent pas que l'Etat, neutre par définition, favorise telle ou telle de ces religions en l'adoptant officiellement à l'école, et ceux qui veulent Dieu à l'école mais le Dieu catholique seulement à l'exclusion du Dieu des Juifs, des protestants, des musulmans ou des bouddhistes ;

Entre ceux qui veulent que le prêtre enseigne librement, à ceux qui veulent l'entendre, les principes de sa religion, mais se limite dans cette mission et ceux qui veulent en faire un apôtre d'opposition tonnant du haut de sa chaire contre les pouvoirs établis dont il devrait être, à l'égal des autres fonctionnaires, un serviteur fidèle ;

Entre ceux qui veulent le développement libre des congrégations, de la mainmorte, dont des expériences fréquentes ont montré le danger politique et social, l'extension indéfinie de cette puissance des associations religieuses, minant insidieusement le pouvoir civil pour arriver à le soumettre et à le dominer, et ceux qui veulent que dans une société libre, le peuple ne soit asservi par personne, et ne soit dominé par aucune minorité et garde partout et toujours sa souveraineté. Voilà le vrai terrain de la lutte : la lutte entre l'esprit civil et l'esprit clérical.

Nous savons, nous reconnaissons qu'il est triste, après trente et un ans de République, d'en être à ce point de lutter encore pour conserver la forme du gouvernement qui paraît être la condition nécessaire des réformes démocratiques. Mais à qui la faute ? ne faut-il pas accepter ce que l'on ne peut éviter ?

Et d'ailleurs, n'est-on pas obligé de reconnaître que malgré cette lutte de tous les instants, la République a fait beaucoup dans le sens démocratique : les lois scolaires, la loi militaire, la loi sur les syndicats ouvriers, la loi sur les accidents de travail, les travaux préparatoires pour cette loi des retraites ouvrières tant attendue, tout cela fait entre deux luttes, presque sans reprendre haleine, ne permet-il pas de prévoir tout ce qui se fera lorsqu'enfin le cléricalisme et l'esprit clérical seront vaincus et anéantis.

Décidément le père Coubé a raison, la lutte est entre Jésus et Barrabas ; traduisons : les vrais démocrates et les cléricaux.

## Au Transvaal

Le voyage aux Etats-Unis

Les amis du président Krüger démentent qu'il ait varié dans son projet de visiter les Etats-Unis. Il ne cesse pas, à ce propos, de recevoir des lettres des amis de la cause boër à New-York, à Boston, à Chicago, qui le pressent de hâter son voyage. On lui dit que l'accueil qu'il recevra du peuple américain sera de nature à produire un changement dans la politique américaine de l'Europe. Mais la prochaine arrivée de la femme du général Botha a forcément décidé le général Krüger à écarter encore pour le moment toute idée de départ pour les Etats-Unis. On assure qu'elle est chargée d'une mission de la plus haute importance.

## CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 20 Mai 1901

La Chambre s'occupe, dans cette séance, d'un projet présenté par la commission de prévoyance sociale, projet qui tend à introduire un certain nombre de modifications dans la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

M. Ferrette demande l'extension du bénéfice de la loi aux ouvriers et employés occupés dans les entreprises industrielles et commerciales. M. Millerand combat cette proposition, car, dit-il, cette question sera réservée pour une loi ultérieure.

La disjonction de l'amendement Ferrette à la loi de 1898, est prononcée par 390 voix contre 175.

La disjonction d'un amendement de M. Devèze, tendant à ce que l'indemnité résultant d'un accident puisse être cumulée avec la retraite proportionnelle, est prononcée par 397 voix contre 140.

Et la séance est levée.

## INFORMATIONS

Election législative

ALBERTVILLE (SAVOIE)

Inscrits, 9,387 ; votants, 7,668 ; suffrages exprimés, 7,606.

Ont obtenu :

MM. Proust, républicain, 3,945 voix (élu) ; Denarie, radical, 3,661 voix.

La loi sur les Associations

C'est très probablement jeudi ou vendredi au plus tard, que le Sénat élira la commis-

sion qui sera chargée d'examiner le projet sur le droit d'association voté par la Chambre. Cette commission sera composée de dix-huit membres ; les neuf bureaux du Sénat devront donc élire chacun deux représentants.

Les retraites ouvrières

La commission d'assurance et de prévoyance sociales a entendu samedi matin M. Mesureur, qui a développé un contre-projet relatif aux retraites ouvrières.

Ce projet, contrairement aux conclusions de la commission et aux propositions du gouvernement, ne fait pas reposer le principe des retraites sur la capitalisation des versements, mais bien sur la répartition annuelle et immédiate entre les vieillards du produit de ces versements.

La retraite serait payée à soixante ans. La charge annuelle pour le budget de l'Etat serait, d'après les calculs de M. Mesureur, de 80 à 90 millions.

Arrestation d'un avocat

M<sup>e</sup> Le Chapelain, avocat à la cour d'appel de Paris, a été écroué au Dépôt de la Préfecture de police. Il arrivait du Caire, où il avait été arrêté à la suite de plusieurs plaintes en abus de confiance et en détournements portées contre lui.

M<sup>e</sup> Le Chapelain, à peine âgé de quarante ans, était parvenu à se créer une assez belle situation au Palais. Pendant très longtemps il plaida aux assises ; il fut l'avocat de M. Laisant dans le procès du Panama. Il a publié un dictionnaire de la Révolution française qu'il édita lui-même. C'est, croit-on, cette publication qui est la cause initiale de ses infortunes judiciaires actuelles. Il perdit dans cette entreprise de grosses sommes et dut recourir à des expédients. Finalement il s'appropriâ une somme de 40,000 fr. qu'on lui avait confiée pour une destination particulière. Se voyant perdu, il prenait la fuite et y a quelques mois et se rendait en Egypte. Les détournements et abus de confiance commis par M<sup>e</sup> Le Chapelain s'élèveraient à plus de cent mille francs.

C'est M. Jolliot, juge d'instruction, qui est chargé de l'enquête relative à son affaire.

Blason terni

Le commissaire de police du quartier de la Chaussée-d'Antin a envoyé au Dépôt, sous l'inculpation de vol, le comte et la comtesse d'Arrois, demeurant avenue de Villiers,

Très joueur, le comte d'Arrois avait en quelques années, perdu toute sa fortune aux courses et dans les établissements de jeu. Habitué à mener la vie à grandes guides, il n'avait pu se résoudre à réduire son train de maison, et, depuis longtemps il ne vivait que d'expédients. A différentes reprises il avait eu maille à partir avec la justice.

C'est à la suite d'une plainte en vol, déposée par une demi-mondaine, Mlle Lucienne de L..., habitant un luxueux appartement rue de la Victoire, que M. d'Arrois et sa femme ont été arrêtés. Mlle Lucienne de L..., était l'amie du comte. Avant-hier matin, celui-ci vint lui rendre visite. Après son départ elle s'aperçut qu'une montre avec sa chaîne, les deux objets estimés à une valeur de 1,000 fr., n'étaient plus sur la table à toilette, où elle les avait placés. Ne doutant pas que le voleur fût le comte d'Arrois, dont elle connaissait les embarras d'argent, elle n'hésita pas à aller déposer une plainte entre les mains du commissaire de police.

## CHRONIQUE LOCALE

Madame de Verninac nous écrit qu'elle regrette de ne pouvoir répondre individuellement à tous les témoignages de sympathie qui lui ont été prodigués de toutes parts ; elle remercie ici tous ceux qui sont venus honorer la mémoire de son mari et lui apporter un peu de consolation dans l'affreux malheur qui l'a frappée.

Fête de la Pentecôte 26 mai 1901

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de la Pentecôte, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du Tarif spécial G. V. N° 2 du vendredi 24 mai inclus, au mercredi 29 mai inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Jeudi 30 mai.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par le dit Tarif lorsqu'elle expirera après le 30 mai.

## CAHORS

### LA SITUATION POLITIQUE DANS LE LOT

#### Mise au point

Certaine phrase de notre dernier entrefilet sur la politique générale dans le Lot a ému, paraît-il, quelques-uns de nos amis. — (Voir aux locales de Gourdon).

Nous tenons à déclarer que cette phrase a été mal interprétée.

Nous n'avons pas voulu dire que le nouveau sénateur de Gourdon serait nécessairement le porte drapeau du parti radical du Lot.

Nous avons voulu attirer l'attention de nos amis politiques sur une situation incontestablement grave.

Il nous faut aujourd'hui : un nouveau sénateur et un nouveau porte drapeau.

Or, comme nous espérons que les organisateurs du Congrès de Gourdon, — se rendant compte de la gravité de la situation, — composeront ce Congrès aussi largement que possible par l'adjonction de quelques hommes politiques des autres arrondissements, dont l'avis ne peut être négligeable, nous pensions et nous pensons encore que le Congrès peut étudier les deux questions.

Voilà quelle était notre idée.

Nous nous bornons à émettre un avis ; au Congrès de prononcer. Le plus tôt sera le mieux, afin de couper court aux machinations de nos adversaires.

A. C.

#### Une Candidature inexplicable

Un de nos confrères annonce à grand fracas la candidature au Conseil général, dans le canton de Luzech, de M. Abel Combarieu, secrétaire général de la Présidence de la République.

Nous nous refusons, quant à nous, à enregistrer une semblable nouvelle sans en

avoir reçu la confirmation officielle et autorisée.

Loin de nous la pensée de mettre en doute la valeur personnelle et les solides qualités républicaines de M. Combarieu ; mais nous nous expliquons difficilement la possibilité de son entrée dans l'arène électorale.

Il faudrait en effet que M. Combarieu soit bien décidé à prendre parti dans un des deux camps qui vont se disputer la prédominance au Conseil général du Lot.

Il devrait, avec toute l'autorité qui s'attache à ses hautes fonctions, faire œuvre de politique militante, œuvre de parti.

M. Combarieu peut-il ainsi faire pénétrer la personne même du chef de l'Etat dans une assemblée politique ; peut-il s'exposer à être violemment discuté lui-même, suivant que son attitude sera ou non conforme aux intérêts des partis en présence ?

Nos amis du Conseil général poseront, à la session d'août, des questions de principe sur lesquelles devront se compter les républicains radicaux. Si M. Combarieu siègeait à l'assemblée départementale, à ce moment, nous serions en droit de lui demander son opinion et celle de l'Elysée sur les points en discussion.

Tout cela est-ce possible ???  
Nous en doutons encore.

**A. M. VIGUIÉ**

Au sujet d'une polémique qui n'intéressait l'académie que d'une façon très indirecte, M. Viguié, de la *Défense*, éprouve le besoin de faire intervenir — c'est la seconde fois !... — M. Monteil.

Que vient faire ce monsieur, dans cette galère ???  
Je l'ignore.

Je me suis très carrément expliqué sur l'affaire Monteil il y a quelque temps.

Je n'ai pas dû être compris par M. Viguié. Je le regrette, mais il ne saurait me convenir de passer pour un farceur comme le laisse entendre M. Viguié.

Il y a quelques mois, le rédacteur de la *Défense*, ripostant à une affirmation du *Journal du Lot*, m'invita à aller chez lui, consulter certaines pièces qui devaient infirmer mes dires.

J'y allai.  
Je fais aujourd'hui la même proposition à M. Viguié. — S'il veut bien se rendre au *Journal du Lot*, je mettrai sous ses yeux des lettres d'un homme politique décédé qui m'autorisaient à être aussi catégorique que je le fus.

Après avoir pris connaissance de ces lettres, M. Viguié pensera, comme moi, que ledit décès survint peut-être à point pour sauver le peu intéressant personnage qui ne possédait guère dans le Lot que les sympathies de la *Défense*.

A. C.

**RÉCLAME FOR EVER**

Par décret en date du **13 mai**, le Président de la République a commué la peine de mort prononcée contre Monty, en celle des travaux forcés à perpétuité.

L'honorable M<sup>e</sup> Besse a quitté Cahors le **16 mai** au soir et un télégramme a été adressé, de Paris, à un de nos confrères, le samedi **18** disant que, **sur les instances de l'avocat**, le Président de la République avait gracié Monty.

Ajoutons que le **18 au matin**, le parquet de Cahors recevait, **par la poste**, le décret **daté du 13**.

Sans commentaires !!!

Cet entrefilet était composé lorsque nous recevons ce matin, de l'honorable M<sup>e</sup> Besse, une lettre nous priant de déclarer qu'il n'est pour rien dans la commutation de peine !!!  
M<sup>e</sup> Besse « ne s'explique pas pourquoi cette légende a été accréditée ».

La légende a été créée par l'*Alliance*, dont tout le monde connaît les sympathies admiratives pour l'honorable avocat. C'est un bien vilain tour qu'elle lui a joué !!!

Mais alors, pourquoi le voyage à Paris ? Pourquoi le télégramme du 18 ??  
Et qui a adressé ce télégramme à l'*Alliance* ???

Le public gouailleur et sceptique persistera à croire que M<sup>e</sup> Besse est un habile metteur en scène, mais que les circonstances ont déjoué ses petites manœuvres.

Voilà !...

A. C.

**Au 7<sup>e</sup> d'infanterie**

M. Grand d'Esnon, lieutenant-colonel au 37<sup>e</sup> de ligne, est promu colonel et affecté au 7<sup>e</sup> de ligne.

**Mutation**

M. Mage, capitaine au 7<sup>e</sup> de ligne, passe au 1<sup>er</sup> régiment des tirailleurs algériens.

M. Dufleux, capitaine breveté au 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie, passe au 7<sup>e</sup> d'infanterie et maintenu stagiaire de l'état-major.

**VILLE DE CAHORS**

**GRANDES FÊTES**

DONNÉES PAR  
L'ORPHEON DE CAHORS

A l'occasion du quarantième anniversaire de sa fondation

**Samedi 1<sup>er</sup> juin 1901**

**9 heures du soir**

**Grande Retraite aux flambeaux**

CONCERT par toutes les Sociétés musicales de la ville à l'Hôtel de Ville

**Dimanche 2 juin**

**10 heures du matin**

**CONCOURS MUSICAL**

Organisé par l'Orphéon, l'Avenir Cadurcien et la Cigale Divonienne (Salle du Théâtre et Ecole communale de la rue du Lycée).

**3 heures 1/2**

—(BOULEVARD GAMBETTA)—

**Défilé des Sociétés musicales**

**4 heures 1/2**

—(ALLÉES FÉNELON)—

**FÊTE DES FLEURS**

Défilé des Voitures fleuries

Bataille de Fleurs

Distribution de Bannières

Concours de Photographes amateurs

**8 heures 1/2**

—(ALLÉES FÉNELON)—

**GRAND FESTIVAL**

Avec le concours de toutes les Sociétés couronnées

Distribution des Récompenses

du Concours de Musique

**GRANDES ILLUMINATIONS**

Bataille de Confettis et Serpentins

**Banquet des Conducteurs des Ponts et Chaussées**

Dimanche, a eu lieu à Cahors le banquet annuel organisé par les conducteurs, contrôleurs et commis des Ponts et Chaussées. Après une réunion dans une des salles de la mairie, où ont été traitées les questions d'ordre professionnel, à midi, 70 convives se rendaient à l'hôtel de l'Europe où avait lieu le banquet.

M. Bourrat, ancien conducteur des Ponts et Chaussées, député des Pyrénées-Orientales présidait, assisté de MM. Lanave, président de la Société des conducteurs, contrôleurs, commis des Ponts et Chaussées et des mines, et Bonneau, vice-président de cette société.

Le repas fort bien servi a été fort goûté des convives.

Au dessert, M. Bourrat s'est levé et a porté un toast au Président de la République, à MM. Baudin ministre des Travaux Publics et Monis, ministre de la Justice qui défendent les intérêts du corps des Ponts et Chaussées.

Avec humour, M. Bourrat a donné quelques conseils à ses camarades puis dans une éloquente péroraison les a engagés fermement à rester toujours d'excellents républicains.

« Les conducteurs sortent des rangs du peuple, ils sont les serviteurs de la démocratie et comme tels, ils ont le devoir d'en défendre les intérêts. »

Des applaudissements chaleureux, ont accueilli les excellentes paroles de M. Bourrat.

M. Lanave, à son tour prononce un discours tout professionnel qui obtient un grand succès.

Divers toast ont été ensuite portés par divers convives.

A 3 heures la fête était terminée.

Voici le texte de deux télégrammes adressés au nom des conducteurs, commis des Ponts et Chaussées et contrôleurs réunis à MM. Baudin ministre des travaux publics et Monis ministre de la justice.

Ministère des Travaux Publics, Paris

Je suis encore chargé et je m'en félicite de vous transmettre au nom des conducteurs, commis des Ponts et Chaussées et contrôleurs des mines réunis en un banquet à Cahors sous ma présidence l'expression de leur absolu dévouement.

Ils vous assurent de leur attachement au programme du ministère de défense républicaine.

BOURRAT, député

M. Monis, ministre de la Justice, Paris

Les conducteurs, commis des Ponts et Chaussées et contrôleurs des mines réunis en un banquet sous la présidence de messieurs Lanave, président du comité de Paris et Bourrat, député des Pyrénées-Orientales, vous remercient sincèrement de votre dévouement à leur cause et vous adressent l'expression de leur vive gratitude.

J'y joins les miennes.

BOURRAT, député

**Nomination**

M. Victorin Durranc, ancien notaire à Recoullès (Aveyron) est nommé notaire à Cahors, en remplacement de M. Costes, sé-nateur.

A l'audience du tribunal civil du 13 mai, M. Durranc a prêté le serment d'usage.

**Ponts et chaussées**

M. Rouffi, conducteur des ponts et chaussées (1<sup>re</sup> classe), est nommé, sur place, conducteur principal.

Félicitations.

**Véloce-sport-Cadurcien**

Dimanche a été courue l'épreuve de 50 kilomètres (course de Cahors à St-Martin-de-Vers, aller et retour), organisée par le V. S. C.

10 coureurs y ont pris part.

Sont arrivés :

MM. Conte.....	1 h. 43
Richard.....	1 h. 43,5
Berbie.....	1 h. 45
Meulet.....	1 h. 45,5
B.....	2 h. 24
Arnaudet.....	2 h. 24,5
Peyrus.....	2 h. 27
Martin.....	2 h. 47

Au départ, un accident est survenu : M. Aladel, au tournant des quais, place Champollion, pour éviter une voiture, est tombé de machine et s'est blessé à la main droite.

Blessure sans gravité mais douloureuse, qui nécessitera une incapacité de travail de plusieurs jours.

—Egalement, devant le château de Larroque, M. Meulet, un des coureurs, a fait une chute assez violente et s'est blessé au genou, au bras, et sur diverses parties du corps.

Les membres du V. S. C. sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu au siège du Club, grand café Tivoli, le jeudi 23 mai.

**Ordre du jour :**

Meeting de Périgueux ;  
Questions diverses.

**Les Prévoyants de l'Avenir**

Assemblée générale du 19 mai 1901

Résultat du vote de la 40<sup>e</sup> section de Cahors :

Sociétaires.....	236
Votants.....	152
Pour le projet Châtelus.....	3
Pour le projet Bouteville.....	149

**Théâtre de Cahors**

Judi soir, l'excellente tournée Léo Baron, donnera, sur la scène de notre théâtre, une représentation exceptionnelle de

**LA MAITRESSE LÉGITIME**

pièce en quatre actes de M. Louis Danyl. Cette pièce, un des plus grands succès du Théâtre national de l'Odéon et la réputation excellente qu'a la troupe de M. Baron, attireront, jeudi, foule au théâtre.

**L'assassin Monty**

L'assassin Monty a été, hier matin à 6 heures, extradé de la prison de Cahors et conduit à Agen, où lui sera donnée lecture par le procureur général de la décision du président de la République relativement à sa grâce.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 11 au 21 mai 1901

**Naissances**

Miquel, Eloi-Alphonse, à Bégous.  
Vincent, Jean-Marie-Maurice, rue du Lycée, 4.  
Sabatié, Marguerite-Jeanne, rue Vayrols, 7.  
Heilhes, Jean-Emile, à Regour.  
Paul (enfant naturel) à la maternité.

**Publication de mariage**

Mouchard, Jean, employé au chemin de fer, et Couaillac, Rose, fille de service.  
Chanal, Justin, maçon, et Bouget, Jeanne-Lucie, chemisière et aubergiste.  
Pons, Antoine, menuisier, et Couderc, Marie, s. p.  
Cotrix, Jean-Emile, commis des ponts et chaussées et Delbreil, Marie-Mathilde-Victoire, sans profession.

**Mariage**

Fargues, Antoine-Philippe, sous-chef de gare, et Fabre, Marie-Thérèse, s. p.  
Lagarde, Joseph, employé au chemin de fer et Cayla, Louise, sans profession.

**Décès**

Valmary, Louis, cultivateur-propriétaire, 72 ans, célibataire, rue Nationale, 55.  
Valet, François, courtier en vins, 61 ans, faubourg Cabessut.  
Sahut, Jean, 13 ans, impasse Catonne.  
Roudié, Marianne, veuve Mangieu, 75 ans, s. p., rue du Rempart, 9.  
Oubrié, Antoine, cultivateur, 78 ans, à l'hospice.  
Frayssé, Marie-Angeline, veuve Avalon, 75 ans, sans profession, rue Roty.  
Constans, Gabriel, marchand, 71 ans, Quai de Regourd, 4.  
Tréneule, Marie, dite Richard, épouse Bos, 37 ans, sans profession, rue Galiot de Genouillac, 4.  
Couderc, Pétronille, Vve Cornède, 74 ans, sans profession, impasse du Four, 5.

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
17 Vend.	+ 22	+ 14	760.5	Beau
18 Sam.	+ 22	+ 14	762	Beau
19 Dim.	+ 21	+ 12	763	Beau
20 Lundi	+ 22	+ 12	765.5	Beau
21 Mardi	+ 25	+ 14	765	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.

D<sup>r</sup> HERBEAU.

**Arrondissement de Cahors**

**CASTELNAU.** — On nous écrit :

La période électorale est ouverte dans notre canton.

M. Lacaze, avoué à Cahors, a posé sa candidature radicale, et commencé ses tournées.

Les électeurs républicains lui ont fait un excellent accueil.

Nous croyons savoir que M. Feyt ne tardera pas, lui aussi, à entrer en campagne, et nous espérons que les deux candidats républicains sauront s'entendre pour barrer la route au candidat de toutes les réactions, quel qu'il soit.

C'est là, avant tout, le résultat à atteindre.

**CÈNEVIÈRES.** — On nous écrit :

**La Mort des persécuteurs**

Nous lisons dans le numéro de la *Croix* du 19 écoulé, un article intitulé : *La Mort des persécuteurs de l'Eglise*.

M. Viguié fait ressortir que tous les radicaux ennemis de l'Eglise meurent, et que l'Eglise vit et vivra toujours.

Nous ne contesterons pas les paroles profondes de M. Viguié, mais nous sommes à peu près certains qu'il reconnaitra aussi que les réactionnaires meurent et que la République vit et vivra encore après lui.

On voit qu'en changeant les épithètes nous pourrions retourner son article à M. Viguié.

Arrondissement de Figeac

LE CRIME DE SAINT-FÉLIX

L'assassin de la veuve Brugoux, du village de Lagarrigue, commune de Saint-Félix, a été arrêté dimanche. C'est le fils de la victime qui a avoué être l'auteur de cet horrible crime.

L'assassin est âgé de 23 ans.

Arrondissement de Gourdon

LA SITUATION

On nous écrit avec prière d'insérer :  
Monsieur le Rédacteur,

Nous avons lu avec la plus grande attention la note : « Situation politique dans le Lot » insérée dans votre estimable journal et dans quelques autres feuilles radicales de la région.

Presque toutes les considérations émises dans ce document sont très justes et aveugles seraient les radicaux qui méconnaîtraient l'importance de l'élection sénatoriale prochaine.

Mais il nous serait difficile de ne pas trouver dans cette note deux passages quelque peu contradictoires. On semble, en effet, en un certain paragraphe, donner au Congrès de Gourdon un rôle capital, ce qui est logique étant donnée la tradition électorale du département du Lot : un sénateur par arrondissement. Mais quelques lignes plus haut, il est question de la désignation du candidat dans des conditions telles qu'il est facile de sous-entendre que l'élu, pour avoir l'autorité d'un porte-drapeau du parti radical, devrait être pris dans une autre circonscription administrative.

Cette manière d'envisager la situation politique ne nous paraît pas rationnelle. Elle est, de plus, pleine de périls. Priver l'arrondissement de Gourdon de son représentant au Sénat, alors surtout que cet arrondissement a été, à une époque encore récente, l'un des principaux artisans du sénateur habitant l'arrondissement de Figeac, nous exposerait à briser le faisceau des bonnes volontés des délégués radicaux de notre région et cet événement aurait des conséquences incalculables.

Pourquoi donc vouloir faire, à ce prix, une sorte de plébiscite, au moins superflu, sur le nom de celui qui doit être à l'avenir le chef du parti républicain radical du département. Ce Directeur de la politique d'avant-garde n'a pas besoin d'être désigné par un vote nouveau. Son nom est mis en avant par tous ceux qui apprécient la rigidité des principes et la logique des votes.

Il doit donc être bien entendu que le scrutin sénatorial prochain ne doit pas avoir toute l'importance que quelques-uns voudraient lui donner. Nommer un sénateur et le choisir dans l'arrondissement de Gourdon, tel est le seul résultat que le parti radical devra poursuivre.

La note politique en question aura peut-être le mérite de dicter leur devoir aux hommes politiques de notre région. Ils verront, en effet, que leurs efforts, pour être couronnés de succès, devront mettre en avant UNE SEULE CANDIDATURE RADICALE. Il pourrait résulter d'une autre ligne de conduite l'élection d'un sénateur appartenant à un autre arrondissement. Et tous ceux qui connaissent le chauvinisme de nos délégués ne seraient pas sans inquiétude sur le lendemain d'un pareil choix.

Nous connaissons suffisamment le bon sens éclairé de tous les candidats radicaux, éventuels de notre circonscription administrative, pour être persuadés qu'ils sauront reconnaître la nécessité de présenter aux suffrages des délégués sénatoriaux du département le nom de l'homme politique qui en raison de son passé et de la fermeté de ses convictions méritera l'honneur d'occuper le siège sénatorial laissé vacant par la disparition du regretté de Verninac.

Sous peu de jours, nous examinerons la situation politique de notre arrondissement pour essayer de dégager les idées directrices qui nous paraissent devoir être mises en évidence pour désigner logiquement le candidat du parti radical.

Veuillez agréer, etc.

UN GROUPE DE LECTEURS RADICAUX.

GOURDON. — La succession politique de M. de Verninac. — Tous les républicains de

l'arrondissement de Gourdon se demandent quel sera le citoyen qui sera désigné par le congrès de Gourdon pour remplacer au Sénat le regretté M. de Verninac.

Momentanément la situation paraît difficile mais qu'on se rassure elle sera vite tranchée.

Ainsi que nous le disions dans notre dernier numéro, il est urgent qu'un congrès comprenant des délégués de l'arrondissement de Gourdon, et des hommes politiques de Cahors, et de Figeac soit organisé afin de désigner le plus tôt possible un successeur au regretté M. de Verninac.

Les noms importent peu dans la situation qui nous est faite, il faut seulement songer à maintenir notre parti et montrer à nos ennemis que nos rangs sont toujours aussi compacts malgré la perte cruelle de notre chef.

SOULLAC. — Comment on écrit l'histoire à « La Défense-Croix ». — A peu près tous les journaux de la région, même ceux que nous ne comptons pas dans le parti radical, ont été unanimes à rendre hommage au souvenir du regretté M. de Verninac.

La Défense-Croix fait seule exception. Tout en reconnaissant que notre vice-Président du Sénat occupait une place considérable en France elle avoue que M. de Verninac était le maître dans le département.

Mais, ajoute-t-elle, le parti radical est décapité.

Sans doute malheureusement, le parti radical, dans le Lot, perd son chef, son fondateur ; mais le pieux journal s'illusionne et crie trop tôt victoire, quand il jette à tous les échos que les républicains sont aujourd'hui « voués à la défaite ».

Les républicains du Lot sont atterrés, c'est certain, de la brusque disparition de M. de Verninac : mais comme avant tout le drapeau doit être tenu haut, ils se ressaisiront, et la Défense le constatera avant peu.

La Défense entr'autres babioles, prétend « que M. de Verninac n'est jamais parvenu à se faire élire conseiller municipal de Sarrazac, dans sa propre commune ».

Si, la semaine dernière, dans sa tournée à travers le canton de Vayrac, le rédacteur de la Défense s'était informé un peu plus qu'il ne l'a fait, s'il avait feuilleté les procès-verbaux des délibérations du conseil municipal de Sarrazac, il aurait vu au bas des délibérations de 1870-1873, le nom de M. Charles de Verninac.

Ceci dit simplement, pour édifier nos lecteurs sur la bonne foi du pieux journal.

La Défense dit également que M. de Verninac dut sa situation politique à M. Lachèze ?

Ici, n'est-ce pas, la plaisanterie est trop grosse : M. Lachèze doit au contraire sa situation politique à l'ardente lutte menée en faveur de l'idée républicaine dans le Lot par M. de Verninac : mais n'insistons pas, car, attendons les élections de juillet. Elles dissiperont les illusions de la Défense.

SARRAZAC. — Mensonges sacerdotaux. — C'est avec stupéfaction que nous avons lu les affirmations suivantes dans deux articles de la Croix, consacrés à M. de Verninac.

1° « Les sectaires amis de M. de Verninac ont empêché des funérailles religieuses grandioses. ... — Mensonge ».

2° « 1.500 (je dis quinze cents) personnes l'accompagnaient à sa dernière demeure » .. — Mensonge encore — il y avait de cinq à six mille personnes.

Dans le deuxième article intitulé Dialogue des morts, Vindex est d'un cynisme révoltant. Je ne sais s'il porte une soutane, mais dans tous les cas le grand Fénelon a dû tressaillir d'horreur dans sa vieille tombe, de se voir plagier si sottement et pour une si mauvaise cause.

Est-ce que par hasard les membres du clergé rédacteurs de la Croix seraient compris dans le vase sacerdotibus (malheur aux prêtres) de la Salette ?

Quelles qu'aient été les intentions de ce pieux journal, qu'il sache bien que toutes ses injures ne sont pas à la hauteur de notre mépris.

Un catholique Républicain.

CARLUCET. — Un triste retour au logis. — Parti vendredi matin, pour la foire d'Asquier, le sieur Basile Aymard, de Carlucet, n'était pas encore rentré chez lui samedi matin ; en faisant sa tournée, le facteur Caminade a trouvé son cadavre dans le bois de la Commanderie, à 400 mètres environ de sa demeure.

Aymard ne porte pas la moindre trace de blessure, ou même de désordre, sur son corps ni sur ses vêtements ; il a encore à la poche son porte-monnaie bien garni. Sa mort paraît donc devoir être attribuée à une cause purement naturelle.

C'est un brave homme qui disparaît, nous saluons respectueusement sa dépouille.

VAYRAC. — On annonce la candidature radicale de M. G. Delol, architecte à Gourdon, pour le Conseil général.

L'HOPITAL-SAINT-JEAN. — Télégraphe. — L'administration des postes et télégraphes fait procéder, en ce moment, à la pose des poteaux et fils télégraphiques reliant l'Hôpital-Saint-Jean à Cressensac.

L'inauguration du bureau télégraphique et son fonctionnement auront lieu probablement dans la première quinzaine du mois prochain.

CRESENSAC. — Pauvre enfant !

Ces jours derniers, Mme Chièze, du village de Meyrague, commune de Cressensac, était sortie pour promener sa fillette, âgée de deux ans, dans la cour de sa maison d'habitation ; la petite marchait et restait très bien seule. Ayant eu besoin d'entrer pour prendre un objet dans l'habitation, Mme Chièze recommanda à la petite d'être bien sage. Quand elle ressortit, elle ne vit plus l'enfant ; elle se mit à l'appeler, à la chercher, fit le tour du bâtiment, et quelle ne fut pas sa profonde douleur de la trouver noyée dans une mare.

M. le docteur Veau, appelé à la hâte, ne put que constater la mort. Inutile de dépeindre la désolation des parents.

Causerie rurale

Météorisation des animaux

Le disette des fourrages actuelle occasionnant un usage immodéré des aliments verts pour la nourriture des animaux, les accidents consécutifs de météorisation seront imminents cette année. Pour ce motif, M. Soulié vétérinaire à Catus et vice-président du comice agricole de ce canton a choisi l'occasion de la réunion générale de cette association pour entretenir ses membres sur ce sujet d'actualité. Nous reproduisons ci-dessous les principaux passages de sa conférence dans le but d'être utile à nos lecteurs ruraux.

La météorisation est une indigestion gazeuse pouvant provoquer la mort par asphyxie.

Les causes résident dans l'usage des aliments verts mouillés de pluie, de rosée ou plutôt de gelée blanche, de givres surtout si ces aliments sont des plantes légumineuses (grande luzerne, trèfle, vesce) ou des tubercules ou racines échauffées et avariées (pommes de terre gelées, betteraves en décomposition) ; la présence dans les aliments verts de plantes toniques (coquelicot, raifort sauvage, renoncule scélérat) peuvent rendre nocifs s'ils se trouvent en majeure partie dans les meilleurs aliments ; la glouonnerie naturelle des animaux quelquefois provoquée par une diète prolongée etc.

Les symptômes sont : le gonflement de l'animal qui gêne bientôt la respiration et la circulation du sang, à un tel point que l'animal écarte ses membres pour mieux respirer, dilate ses naseaux et ses paupières, entrouvre la bouche comme pour mieux inspirer de l'air, mais bien souvent inutilement, l'asphyxie étant la terminaison de cet accident méphitique. Ce que l'on redoutera, ce sont les tremblements et les sueurs froides qui sont signes précurseurs de la mort.

Le traitement qui est le point le plus important à connaître pour les agriculteurs comporte quatre sortes de moyens.

1° D'abord les moyens préventifs consistant à ne jamais donner des plantes mouillées ni ayant subi un commencement de fermentation aux animaux herbivores domestiques ; si l'on peut faire prendre un léger repas avec des aliments secs avant de conduire les bêtes aux pacages, éviter même de les y conduire par un temps lourd et orageux ; quand il y a des pluies faire changer souvent de place surtout quand ils paissent dans une luzerne dont les pousses sont tendres.

2° Les moyens physiques et mécaniques consistent en des froitements du palais de la bouche de l'animal avec un manche de fouet, en des frictions sèches de la peau avec un bouchon de paille, mettre des couvertures mouillées d'eau froide sur tout le corps. La position sur un plan incliné, la tête en haut soulage l'animal en facilitant la respiration et permet d'attendre une autre intervention.

3° Les moyens médicaux fort nombreux sont : l'eau de savon, l'eau de lessive, l'eau de choux à la dose d'un litre (avalée à grandes gorgées pacées), l'ammoniaque et l'éther à la dose d'une cuillerée à soupe dans un demi-litre d'eau froide donné de quart d'heure en quart d'heure jusqu'à effet complet ; la teinture ou le jus de la grande chéloïde à la dose d'un demi-verre dans un litre d'eau ; 20 grammes de sa-

licylate de soude en solution dans un litre d'eau etc.

4° Les moyens chirurgicaux les plus efficaces sans être dangereux consistent en la ponction du rumen. Celle-ci s'effectue avec un instrument appelé trocard qui peut être remplacé par un couteau à lame effilée et un roseau perforé. Le lieu d'élection est au point le plus élevé du flanc gauche (qui doit se trouver à égale distance de la hanche de la dernière côte et des apophyses transverses des vertèbres lombaires).

On sectionne d'abord la peau seulement si on est muni d'un trocard ou bien la peau ou les tissus sous cutanés jusqu'à ce qu'on a perforé le rumen avec un couteau ou un bistouri. Ensuite on plonge soit le trocard en fixant la canule par des liens entourant le corps de l'animal, soit un roseau de 20 centimètres de long en prenant la même précaution. Il se dégage instantanément des produits et l'animal est sauvé.

Néanmoins au cas où l'opération aurait été par trop tardive ou maladroite faite, il est bon d'appeler le vétérinaire qui en arrivant à temps peut faire le nécessaire. Au début de l'accident il n'est pas possible de le faire intervenir utilement si peu qu'il soit éloigné à cause de la soudaineté de l'indisposition.

BULLETIN FINANCIER

La première séance de la semaine a été satisfaisante, les cours sont bien tenus sur les fonds d'Etats et sur les principales valeurs françaises.

Le 3 0/0 clôture ; le 3 1/2 0/0 à 101,65 et l'amortissable à 99,90.

Le Comptoir National d'Escompte est demandé à 591 ; le Crédit Foncier à 711 ; le Crédit Lyonnais à 1.055.

Parmi nos chemins : le Lyon à 1.640 et le Nord à 2.138.

Le Suez cote 3.760.

L'Extérieure reprend à 71,72 ; l'Italien à 96,85 ; le Portugais à 25,27 ; le Russe 4 0/0 consolidé cote 99,80 ; le 3 0/0 1891, 85,60 le Turc D est à 25,32 et la Banque Ottomane à 556.

Nous avons à plusieurs reprises donné les principales conditions de l'Emprunt Russe en 4 0/0 consolidé.

Rappelons que l'émission a lieu le mercredi, 22 courant, aux guichets de la maison de Rothschild, frères, au Comptoir National d'Escompte, du Crédit Lyonnais, de la Société Générale etc. etc., à Paris et dans les agences des départements.

On peut dès à présent souscrire par correspondance en adressant un versement de 200 francs par obligation avec engagement de libération intégrale à la répartition.

EMPRUNT en RENTE CONSOLIDÉE 4 %.

AFFRANCHIE A TOUT JAMAIS DE TOUT IMPOT RUSSE de 424 Millions de francs capital nominal Inconvertible pendant QUINZE ans.

Cet emprunt est émis en vertu d'un Oukase de S. M. l'Empereur de Russie en exécution d'un contrat intervenu entre S. E. Monsieur le Ministre des Finances de Russie et un Syndicat composé de : MM. de Rothschild frères, MM. Hottinguer et Co, la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Crédit Lyonnais, le Comptoir National d'Escompte, la Société Générale, le Crédit Industriel et Commercial et diverses Banques de Saint-Petersbourg.

La Souscription sera ouverte à Paris

chez MM. de ROTHSCHILD Frères, 21, r. La Fayette

Le Mercredi 22 Mai 1901

à 98 1/2 %, soit Fr. 492,50 par obligations de 500 Francs

PAYABLES COMME SUIV :

10 % en souscrivant, soit par oblig. de Fr. 500 cap nom Fr. 50  
20 % à la répartition..... 100  
40 % au 2 Septembre 1901..... 200  
28 1/2 % au 2 Décembre 1901..... 142,50

(Coupon de Fr. 5 au 1<sup>er</sup> septembre attaché).  
Faculté de libérer par anticipation à 2 %, ce qui réduit à 98 %, soit Fr. 490, net, pour ceux qui libéreront à la répartition.

Dans le cas où les demandes dépasseraient le montant de l'Emprunt il sera fait une réduction proportionnelle. Toutefois les Souscriptions sur lesquelles il sera fait en souscrivant un versement de DEUX CENTS FRANCS par Obligation avec engagement de libérer intégralement à la répartition pourront être favorisées, sans que les attributions complémentaires qui leur seraient ainsi faites puissent absorber plus de la moitié de l'Emprunt.

Les souscriptions inférieures à 50 Obligations ne seront admises que pour des Titres entièrement libérés à la répartition et devront être accompagnées d'un versement de 200 francs par Obligation.

Déclaration faite au Timbre le 9 mai 1901.

UN MONSIEUR offre gratuitement

de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatisme, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

A CÉDER  
IMPORTANTE IMPRIMERIE  
AVEC JOURNAL

Adresser les lettres à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, aux initiales A. M.

# LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VIII

LE JUIF YACOPOULO

Les trois hommes se séparèrent. Antonios se rendit auprès de Mavrocordato, pour mettre à exécution le projet qu'il avait annoncé, pendant que les deux Français regagnaient la demeure de leur officier.

Celui-ci les congédia : le coup de main était retardé.

Aimable et Hercule entrèrent dans une auberge et dinèrent. Leur repas achevé, ils se promenèrent quelque temps à travers les rues de Missolonghi. Le hasard les conduisit devant la cabane de Yacopoulo.

— Il a rentré ses armes, dit Aimable. C'est dommage. Quand tu m'as emmené tantôt, il y avait un sabre que j'aurais voulu acheter.

— Acheter à un Juif, mais tu te feras voler.

— Mais non !

— Trouve de l'air ! Aimable, tu me donnes un démenti, à moi, Hercule Lefort, de Marseille ? Ça ne se passera pas comme ça. Tu vas l'acheter, ton sabre, tout de suite, et je ne me mêlerai pas de ton achat, pour que tu sois

mieux volé et que tu sois obligé de convenir que j'avais raison.

— Ne te fâche pas, Hercule. Mettons que je n'aie rien dit.

— Non ! Tu l'achèteras, ce sabre, et tu seras volé.

Au bruit des voix Yacopoulo sortit.

— Allons ! achète-le, ce sabre ! cria Lefort.

Les deux amis s'exprimaient en Français ; Lefort parlait le grec et comprenait même quelques mots de turc, mais Aimable Doucet ne connaissait d'autre langue que sa langue maternelle.

Le juif, d'ailleurs, en un jargon composite, arrivait à se faire comprendre des clients de toutes nations. Il avait saisi le sens des paroles prononcées par Lefort.

— Vous voulez un sabre ? dit-il en un charabia qu'Aimable parvint à comprendre ; si vous voulez entrer chez moi, je vous en montrerai de fort beaux.

Aimable eut un geste de refus.

— Entrez donc, noble Franc, insista le Juif, je vous en prie. Que l'humilité de la maison ne vous rebute pas. Vous n'achèterez rien si ce que je vous montrerai ne vous plaît pas, ou si c'est trop cher.

Le Juif était si insinuant, il se cramponnait si fortement à Aimable, que celui-ci céda, entra dans la mesure, suivi d'Hercule.

Le Marseillais, narquois, se taisait, laissant son camarade se débattre avec le petit Juif.

— Sarah ! criaient Yacop. Va chercher les sabres, les plus beaux.

La Juive se hâta, disparut derrière une

cloison improvisée, et revint, apportant cinq ou six sabres.

— Voyez ! faisait le Juif, froissant de sa main crasseuse les lames brillantes, les incrustations d'or et d'argent, les pierres précieuses. Il semblait qu'une vertu magique résidât dans sa peau grasse, car, sous ses doigts, métaux et pierreries s'éclaircissaient, s'allumaient de feux à la lueur fumeuse d'une mèche à demi carbonisée, trempant dans une huile infecte.

— Non ! ce n'est pas cela, disait Aimable, suppléant par une pantomime des plus comiques, à l'insuffisance de son vocabulaire. C'est un grand sabre large et lourd.

Yacopoulo comprit. Il alla chercher lui-même une arme à demi rouillée, dont le poids avait dû rebuter les amateurs. Ni la lame ni la poignée n'étaient, d'ailleurs, de mine à tenter les convoitises. Mais le Juif eût tôt fait d'enlever la tâche de rouille et l'acier apparut clair, grenu, avec un reflet bleu qui indiquait une trempe soignée.

Aimable Doucet prit le sabre et exécuta quelques moulinets pour s'assurer qu'il était bien en main.

Le Juif le regardait avec admiration. Une idée subite parut le frapper.

— Vous ne parlez pas le grec ?

— Non ! répliqua le colosse, surpris de la question.

Il allait vraisemblablement ajouter que son compagnon n'était pas dans le même cas que lui, mais le Marseillais s'avança vivement.

— Non ! Nous sommes Français, vous le voyez bien !

— Oui, je vois. Eh bien ! si vous voulez, je vous donnerai ce sabre ?

— Pour rien ? dit Aimable stupéfait.

— Oui, et j'en donnerai un aussi à votre camarade.

— Celui-ci, alors ! s'écria Hercule en s'emparant d'une arme richement ornée.

Yacopoulo eut, une seconde, le regret d'avoir parlé trop vite. Il regarda l'arme et poussa un gros soupir.

— Très cher, celui-ci, dit-il. Très cher.

— Eh ! troune de l'air, si j'accepte un cadeau, je veux qu'il en vaille la peine. Je veux ce sabre et pas d'autre.

— Mais, si je le donne, ferez-vous ce que je vous demanderai ?

— Nous y voilà, pensa le Marseillais. Dites toujours, mon brave, nous vous répondrons après.

Le Juif le regarda et parut hésiter, mais il reporta ses yeux sur Aimable Doucet et ses hésitations s'évanouirent.

— On m'a donné un rendez-vous hors de la ville, dit-il, et je crains que ce soit un guet-apens. Si vous voulez m'accompagner pour me protéger au besoin, ces armes sont à vous.

— Pourquoi vous adressez-vous à nous ?

— Parce que je ne veux pas livrer mes secrets au premier venu et que vous, vous m'inspirez votre confiance.

— Parce que tu es convaincu que nous ne comprendrons pas un traité mot de ce que tu diras, pensa Hercule Lefort.

(A suivre.)

# SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXIV

LA DAME AUX YEUX BLEUS

Cecil était ordinairement commandé pour ces sortes de corvées, parce que ses chefs le connaissaient ; ils avaient promptement découvert l'incomparable valeur du brigadier, dont on était sûr d'obtenir une obéissance aveugle et qui exécutait tous les ordres qu'on lui donnait avec une adresse et une sûreté parfaites ; en même temps, ils n'ignoraient pas qu'il était adoré de ses hommes et qu'il avait acquis une influence singulièrement précieuse sur eux.

Le brigadier, lui, ne songeait jamais à se plaindre : pendant les douze années qu'il avait servi sous le drapeau français, il n'avait trouvé intolérables que les moments où il était inactif ; il serait volontiers resté en selle depuis l'aurore jusqu'à la nuit.

Châteauroy se trouvait là lorsque les jeunes chevaux furent amenés à l'écurie ; il s'enquit lui-même sans l'intermédiaire d'un officier subalterne de tous les détails du marché et du voyage. Il lui fut impossible, malgré tout son désir, de trouver rien à reprendre dans l'exé-

cution de la mission, ni dans les réponses brèves et respectueuses que son brigadier fit à son rapide et impérieux interrogatoire.

Beaucoup d'hommes se trouvaient à portée d'entendre ; plusieurs étaient les plus audacieux et les plus indisciplinés pratiqués du régiment et Cecil se serait laissé adresser les reproches les plus grossiers plutôt que de leur fournir le prétexte de se mutiner, qu'un mot d'insubordination ou qui n'eût pas été strictement respectueux eût pu leur fournir.

L'inspection se passa donc paisiblement. Cependant, au moment où le colonel allait tourner les talons, il s'arrêta un instant.

— Brigadier...

— Mon colonel ?

— Je n'ai pas oublié votre attitude insolente, l'autre jour, chez moi.

Mais la princesse elle-même a daigné solliciter votre pardon. Elle refuse cependant d'accéder à votre impudente requête et veut vous payer vos bibelots quel qu'en soit le prix. Je me suis chargé d'accomplir ses desirs. Vous ne méritez aucune indulgence ; mais puisque mon amie elle-même est assez bonne pour vous pardonner, vous allez prendre ceci à la place. Tendez la main !

Cecil tendit la main.

Le colonel y déposa un rouleau de napoléons.

Châteauroy savait que cette offrande le mortifierait.

Cecil eût pendant un instant un désir immodéré de lancer les pièces d'or au virage de son colonel ; mais il parvint à réprimer ce

mouvement en apercevant l'éclair de haine sauvage qui remplissait les yeux de Rake, du petit Picpon, et d'une vingtaine d'autres soldats qui l'aimaient et maudissaient leur colonel et qui, à un signal de lui, auraient plongé leurs sabres dans le corps du marquis, sans se soucier d'être fusillés pour ce meurtre, quelques jours après.

L'avertissement de Cigarette lui revint à la mémoire ; sa main se ferma sur l'or ; il fit le salut militaire avec calme à Châteauroy, au moment où celui-ci s'éloigna.

Ses camarades le regardaient avec des yeux interrogateurs ; ils le connaissaient assez pour comprendre l'amertume que cet or, ainsi donné, devait avoir pour lui.

Tout autre que lui, eût-il été brigadier, eût été assailli par un torrent de railleries, par une bordée de félicitations et se serait vu acclamé ou sifflé et accablé d'ignominieuses accusations s'il n'avait pas sur-le-champ traité royalement ses camarades après une pareille aubaine.

Avec Bel-à-Voir, ils se tinrent tranquilles, gardèrent le silence qu'ils s'apercevaient qu'il désirait qu'on gardât, car, son heure de liberté étant arrivée, il sortit lentement de la grande cour, après avoir mis l'or dans sa ceinture.

Instinctivement, il se dirigea vers *L'As-de-Pique*, et, s'étant laissé tomber sur un banc placé sous la tente, il demanda un verre d'eau.

On le lui apporta aussitôt ; l'hôtesse, petite femme brune et venue de Paris, que les admi-

rateurs d'Eugène Sue appelaient *Rigolette*, y ajouta un morceau de glace et une ou deux tranches de citron, pour lesquels elle refusa opiniâtement tout paiement, quoique la générosité ne fût aucunement sa vertu habituelle.

Bel-à-Voir éveillait l'intérêt général à Alger ; il avait remporté avec lui, des guerres et des combats de l'intérieur, une réputation d'audace et d'intrépidité qui contrastait singulièrement avec son attitude si grave, si calme, si insouciant ; on savait qu'il s'était rendu la terreur des Kabyles et des Bédouins et que dans la ville personne n'était plus doux que lui : il remerciait le petit nègre qui lui apportait un verre de limonade dans un estaminet et réprimandait agréablement ses hommes lorsqu'ils maltraitaient un vieux colon chargé de gourde et de mélasse ; le bon peuple de la capitale franco-algérienne considérait un pareil Roumi comme un présent des dieux et, sans comprendre, l'appréciait.

Cecil n'accorda aucune attention aux journaux que l'hôtesse lui présentait.

Il demeura ainsi à regarder, sous la tente brune comme la voile d'une felucca papolitaine, les ombres et les masses diversement colorées de la petite ruelle tortueuse et encombrée.

Il pensait aux napoléons cachés dans sa ceinture et à la promesse faite à Cigarette ; il était déterminé à la tenir.

(A suivre.)

## Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement en date du 17 mai 1901, le tribunal de commerce de Cahors a converti en faillite la liquidation judiciaire du sieur ARMENGAUD minotier à Cahors, rue Sainte-Claire n° 60.

Ordonné l'apposition des scellés : nommé M. Galaup juge commissaire ; M. Sers syndic définitif.

Pour extrait.

Le Greffier

A. POULVEREL.

## Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium** ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthracnose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfatages liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**.

À CAHORS s'adresser à **M. DESPRÉS**, ingénieur Agent général de la Compagnie.

## Chemin de fer d'Orléans

Concours régional agricole et fêtes à Montauban (18-27 mai 1901)

A l'occasion du concours régional agricole et des fêtes devant avoir lieu à Montauban du 18 au 27 mai, la Compagnie d'Orléans fera délivrer du 17 au 27 mai inclus, des billets d'aller et retour à prix réduits, de toutes classes, pour Montauban :

1° par les gares et stations de son réseau comprises dans le périmètre ci-après défini : Fonneuve, Cahors, Monsempron-Libos, Le Buisson, Souillac, Brive, Tulle, St-Denis-près-Martel, Aurillac, Decazeville, Rodez, Vindrac et St-Etienne-de-Tulmont ;

2° Par les gares et stations de son réseau comprises entre :

Donnazac (inclus), Albi (inclus) et Gragnague (inclus), via St-Sulpice (Tarn).

Ces billets seront indistinctement valables pour le retour jusqu'au 28 mai inclus.

## BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo,

Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Lagmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Bermeil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

## Billets de libre circulation pour les plages de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans fera délivrer, à titre d'essai, de la veille des Rameaux au 31 octobre 1901, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de *Savenay* : première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2° Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de *Savenay*. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres : première classe, de 0,1344. — Deuxième classe, de 0,09072.

*Billets*. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1<sup>er</sup>, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du *Croisic* et de *Guérande à Châteaulin* et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2<sup>me</sup>, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3<sup>me</sup>, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

*Validité*. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04 x 0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

## PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envoieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : *valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle*. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

Le propriétaire-gérant : A. COUËSLANT.